



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Céline TONOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Lionel SANCHEZ	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Gérard HERRMANN	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Guillaume RUET	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC
Fénay - Acquisition d'emprises foncières sur l'Etat

L'Etat a fait procéder par la société des Autoroutes Paris Rhin Rhône à une opération de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A31. Il s'avère que des emprises foncières situées sur la commune de Fénay, représentant des délaissés de l'autoroute A31 ne présentent plus d'intérêt pour l'Etat qui a proposé de les céder à Dijon métropole, à titre gratuit.

Ces parcelles cadastrées section ZD nos 16, 17 et section ZE nos 2 et 6, d'une superficie totale de 4 174 m², représentent des accotements de la route métropolitaine n° 996 dénommée route de Dijon, et sont par ailleurs grevées de l'emplacement réservé n°3 nécessaire à l'élargissement de cette voie.

Ces parcelles relevant de la compétence de la métropole en matière de voirie, il est proposé de réserver une suite favorable à cette proposition et d'acquérir ces emprises foncières, libres d'occupation, sur l'Etat.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'acquérir** sur l'Etat représenté par le service du Domaine, quatre parcelles de terrain situées en bordure de la route métropolitaine n°996, cadastrée section ZD nos 16, 17 et section ZE nos 2 et 6 à Fénay, d'une superficie totale de 4 174 m², à titre gratuit ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 40 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Président,
Monsieur REBSAMEN